



Union Européenne



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume
Hachémite de
Jordanie**

Union pour la Méditerranée Conférence Ministérielle sur le Transport

Bruxelles, le 14 novembre 2013

Déclaration Ministérielle

Les Ministres responsables des Transports de l'Union pour la Méditerranée, réunis à Bruxelles le 14 novembre 2013, sous la coprésidence de l'Union européenne (UE) et du Royaume Hachémite de Jordanie

Rappelant:

1. Les Conclusions de la Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur le Transport de 2005 (Marrakech) réaffirmant l'engagement des Ministres à atteindre les objectifs principaux du processus de Barcelone, en particulier, dans le domaine des transports, la mise en place d'un Réseau Euro-Méditerranéen de Transport multimodal intégré contribuant à renforcer les échanges entre l'UE et les Partenaires Méditerranéens, et entre les Partenaires Méditerranéens eux-mêmes;
2. La Conférence à Haut Niveau de 2007 (Lisbonne) sur l'extension des grands axes transeuropéens de transport à la Région Méditerranéenne;
3. La Déclaration Commune du Sommet de Paris pour la Méditerranée de 2008, lançant l'Union pour la Méditerranée (UpM), un partenariat renforcé fondé sur les résultats du processus de Barcelone, et soulignant la nécessité d'intensifier la coopération dans des domaines tels que les transports;
4. Les Conclusions de la Conférence de 2009 (Naples) sur «*Le futur des Réseaux Trans-Européens de Transport: Rapprocher l'Europe de ses voisins*» encourageant la connexion entre le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) et les réseaux non européens, notamment le Réseau Trans-Méditerranéen (RTM-T);
5. Les Conclusions du Conseil de l'Union européenne du 6 octobre 2011 sur «la coopération en matière de transport avec les régions voisines de l'UE» dans le cadre de la politique européenne de voisinage, lorsqu'elles «reconnaissent l'importance d'une coopération avec les régions

voisines portant sur tous les modes de transports, y compris les opérations multimodales, afin d'améliorer la sûreté, la sécurité et les performances environnementales et sociales» et «encouragent l'Union européenne à poursuivre sa coopération Euro-Méditerranéenne des transports sous les auspices de l'Union pour la Méditerranée, dans le but de promouvoir des projets prioritaires concrets déjà identifiés dans le cadre du Réseau Trans-Méditerranéen de Transport et attend avec intérêt la tenue d'une deuxième Conférence des Ministres des Transports de la région Euro-Méditerranéenne».

Réaffirmant:

6. La nécessité d'un système de transport sûr, sécurisé, durable et efficace reposant sur l'harmonisation des normes de transport comme condition de croissance économique et d'intégration dans la région Méditerranéenne en facilitant les échanges et les relations entre les personnes;
7. Que, dans ce contexte, un Réseau Euro-Méditerranéen de Transport multimodal intégré a un rôle clé à jouer pour le renforcement des échanges entre l'UE et les Partenaires Méditerranéens et entre les Partenaires Méditerranéens eux-mêmes;
8. L'importance de la coopération Euro-Méditerranéenne en matière de transport fondée sur deux piliers complémentaires portant à la fois sur la réforme réglementaire et la convergence dans les différents secteurs pertinents des transports (maritime, routier, ferroviaire, aviation civile et transport urbain) et sur l'établissement du futur Réseau Trans-Méditerranéen de Transport (RTM-T), à connecter avec le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T);
9. La vision de cette connexion, telle que reflétée dans le Règlement de l'UE sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport ainsi que dans le Règlement de l'UE établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, et comme également approuvée par les Partenaires Méditerranéens de l'UE par le biais de leurs réglementations nationales pertinentes ainsi que par leurs engagements bilatéraux, régionaux et internationaux.

Se félicite :

10. Des travaux effectués dans le cadre de la coopération Euro-Méditerranéenne en matière de transport, notamment par le Forum Transport et ses groupes de travail thématiques dans le domaine de l'aviation, des transports maritime et terrestre ainsi que dans l'infrastructure et qui ont permis de mettre en place un cadre efficace de dialogue et d'échange d'expertise;

11. Des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action Régional de Transport pour la région méditerranéenne (PART) 2007-2013 en ce qui concerne la conception du RTM-T et le domaine réglementaire ;
12. Des mesures de soutien qui ont été apportées par les instruments de l'UE et les stratégies des Partenaires Méditerranéens ainsi que par la coopération avec l'UMA, le GTMO5+5 /CETMO et l'ESCWA¹ afin de mettre en œuvre le RTM-T.

Approuvent:

13. Le rapport d'évaluation du PART 2007-2013 pour la région Méditerranéenne;
14. Les orientations prioritaires pour l'élaboration du nouveau PART 2014-2020 par le Forum Transport Euro-Méditerranéen qui identifiera des actions concrètes sur la réforme et la convergence réglementaire ainsi que sur le développement du RTM-T. Ces actions devront être ciblées en particulier sur le développement des Autoroutes de la Mer, la facilitation des opérations maritimes ainsi qu'avec l'arrière-pays, l'utilisation efficace des réseaux ferroviaires et routiers, la mise en place d'un espace aérien commun Euro-méditerranéen, la sécurité et l'efficacité du transport à travers l'inter-modalité, et le développement de solutions innovantes pertinentes notamment à travers la poursuite de la coopération sur GNSS (Système Global de Navigation par Satellite);
15. Le principe de développer le Réseau Trans-Méditerranéen de Transport (RTM-T) et sa connexion avec le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T).
16. ***Conviennent*** de donner mandat au Forum Transport Euro-Méditerranéen de suivre avec attention l'établissement d'une carte indicative mutuellement acceptée du Réseau Trans-Méditerranéen de Transport et d'identifier la liste de projets prioritaires situés sur le RTM-T ainsi que les actions de soutien appropriées. Pour ce faire, des scénarios de connections potentielles au sein du RTM-T et avec le RTE-T seront explorés, incluant les possibles liens entre les rives de la Méditerranée et de l'Atlantique à travers les Autoroutes de la Mer.

¹ UMA: Union du Maghreb Arabe;
GTMO5+5: Groupe des Ministres des Transports de la Méditerranée Occidentale (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal, /Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, Tunisie);
CETMO: Centre d'Etude des Transports pour la Méditerranée Occidentale;
ESWCA: Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale.

17. **Encouragent** l'inclusion de cette carte indicative du RTM-T dans le Règlement sur les orientations de l'Union pour le développement du Réseau Trans-Européen de Transport.
18. **Soulignent** l'importance de la mobilisation, de façon coordonnée, de tous les fonds disponibles, y compris les instruments de l'Union européenne et les soutiens de la Banque Européenne d'Investissement ainsi que d'autres institutions financières européennes et internationales, afin de soutenir la mise en œuvre du RTM-T et de ses projets prioritaires. A cette fin, **soutiennent** la tenue dans les meilleurs délais d'une Conférence regroupant tous les partenaires financiers potentiels qui sera organisée par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée avant la fin de 2015.
19. **Confient** au Forum Transport Euro-Méditerranéen la tâche de renforcer la coopération des Partenaires Euro-Méditerranéens dans les enceintes internationales compétentes, et également de promouvoir l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre tous les Pays Participants, et de renforcer le dialogue et l'échange de vues avec les parties prenantes.
20. **Recommandent** l'implication la plus large des Agences européennes concernées, en conformité avec leurs actes constitutifs, pour la réalisation du PART 2014-2020.
21. **Soulignent** l'importance d'assurer, au sein du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, un soutien technique permanent à l'action du Forum Transport Euro-Méditerranéen.
22. **Conviennent** de tenir la prochaine Conférence Ministérielle sur le Transport de l'Union pour la Méditerranée au plus tard en 2016 et, dans cette perspective, **demandent** au Forum Transport Euro-Méditerranéen de présenter à la réunion des Hauts Fonctionnaires de l'UpM un rapport sur l'état d'avancement de la coopération Euro-Méditerranéenne dans le secteur des transports, y compris le développement du RTM-T et la mise en œuvre du nouveau PART 2014-2020.